

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18/04/2023

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.
(budget annexe du Cinéma "René RAYNAL")

Le Conseil de Communautaire,

réuni sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif faisait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **6 469, 55 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES Virement à la section d'investissement		84 500, 10 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement : - 87 099, 17 €		
Reste à réaliser en dépenses : - 0, 00 €		- 87 099, 17 €
Reste à réaliser en recettes : + 0, 00 €		
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (A)		6 469, 55 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2022		
① Exécution du virement à la section d'investissement (Titre au 1068)		6 469, 55 €
② Affectation complémentaire en réserves		
③ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	+ 002	0, 00 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2022		
Déficit à reporter	- 002	0, 00 €

Fait à Langogne, le 18/04/2023

Délibéré par le Conseil Communautaire le 18/04/2023,

Le Président

Francis CHABALIER

Nombre de membres en exercice 29
Nombre de membres présents 20
Nombre de suffrages exprimés 24
Pouvoirs 4
VOTES : Abt : 0 Contre : 0 Pour : 24
Date de convocation : 11/04/2023